

Face au Covid-19, service minimum garanti et solidarité à Montrevault-sur-Èvre

Compte tenu de l'évolution de la pandémie COVID-19, l'actuel maire Alain Vincent et la tête de liste Christophe Dougé ont pris des mesures de responsabilité de manière à assurer un service public communal minimum, tout en limitant les risques de propagation du virus sur le territoire. Ces mesures sont entrées en vigueur ce mardi 17 mars et seront maintenues jusqu'à nouvel ordre.

Service minimum garanti

Les services municipaux de Montrevault-sur-Èvre se sont organisés pour assurer la continuité des missions de service public et un fonctionnement minimum. Bien que les sites soient fermés au public, les agents poursuivent leurs missions, exceptionnellement en télétravail, et restent mobilisés pour assurer les urgences (bâtiments, espaces publics...).

Le service de portage de repas poursuit sa mission de manière à assurer la continuité de l'alimentation des personnes dépendantes.

Les services communaux, sauf exception, sont fermés au public ou suspendus jusqu'à nouvel ordre :

> Services multi-accueil, périscolaires, restauration scolaire, matinées-rencontres du RAM, jeunesse (mercredis théâtre et activités) et accueil de loisirs. Montrevault-sur-Èvre a mis en place un service minimum, à titre gratuit, uniquement pour l'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire.

> Hôtel de ville, pôle aménagement (service urbanisme et services techniques) et mairies déléguées sont fermés au public. Un accueil téléphonique unique est assuré pour les urgences au 02 41 30 02 65. L'état civil et les affaires funéraires seront gérés sur rendez-vous en contactant ce standard.

> L'ensemble des sites communaux (mairies, pôle aménagement, salles de convivialité, gymnases, bibliothèques, ludothèque, gîtes communaux, sites administratifs) sont interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.

> Les bureaux de poste, installés dans des mairies déléguées, sont fermés. La Poste de Beaupréau reste ouverte pour notre secteur.

Appel à un comportement responsable

Dans le contexte actuel de crise sanitaire aigüe, les conséquences pour les commerces de proximité sont désastreuses. Conjointement, l'actuel maire Alain Vincent et la tête de liste Christophe Dougé s'inscrivent dans la démarche de soutien au tissu économique. Ils ont décidé d'exonérer de loyer, à compter du 15 mars et jusqu'à la levée des mesures de confinement édictées par l'État, les commerçants et les professionnels de santé qui exercent dans des locaux municipaux.

Les deux élus encouragent la population à privilégier les commerces locaux encore ouverts pour s'approvisionner tout en consommant avec discernement pour éviter de provoquer des pénuries inutiles. Ils invitent les habitants au strict respect des consignes de confinement et à l'application des gestes barrières lors des sorties autorisées pour ralentir la propagation du coronavirus. « Nous surmonterons cette crise si chacun adopte un comportement responsable et solidaire » concluent-ils.

La population est invitée à consulter le site internet de Montrevault-sur-Èvre et la page Facebook pour être informés de l'évolution de la situation.

www.montrevaultsurevre.fr

Contact presse :

Laure Boutin

Responsable du service Animation du territoire

06 49 17 58 77

communication@montrevaultsurevre.fr